

Décision

Générale

colonial

Décision n° 390 ADMINISTRATEURS DES COLONIES.

n° 390

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 4 du 01/05/1945

Date de publication
19 mai 1945

Date du numéro
1 mai 1945

TEXTE INTÉGRAL

Par arrêté n° 390 du 19 mai 1945, l'Administrateur des Colonies de la Guéronnière, Inspecteur des Affaires administratives, est chargé de l'expédition des affaires courantes et urgentes durant l'absence du Gouverneur qui se rend en mission en Ethiopie.